



Conseil de sécurité

Quarante-neuvième année

3452^e séance

Mardi 8 novembre 1994, à 15 heures

New York

Provisoire

<i>Présidente :</i>	Mme Albright	(États-Unis d'Amérique)
<i>Membres :</i>	Argentine	Mme Cañas
	Brésil	M. Valle
	Chine	M. Li Zhaoxing
	Djibouti	M. Dorani
	Espagne	M. Yáñez-Barnuevo
	Fédération de Russie	M. Sidorov
	France	M. Mérimée
	Nigéria	M. Gambari
	Nouvelle-Zélande	M. Keating
	Oman	M. Al-Khussaiby
	Pakistan	M. Khan
	République tchèque	M. Rovensky
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir David Hannay
	Rwanda	M. Bakuramutsa

Ordre du jour

La situation au Tadjikistan et le long de la frontière tadjiko-afghane

La séance est ouverte à 15 h 25.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Tadjikistan et le long de la frontière tadjiko-afghane

La Présidente (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais informer les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant du Tadjikistan une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer à la discussion sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique habituelle, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer à la discussion sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objections, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation de la Présidente, M. Kayumov (Tadjikistan) prend place à la table du Conseil.

La Présidente (*interprétation de l'anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant commencer l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations antérieures.

Je voudrais attirer l'attention des membres du Conseil sur les documents suivants : S/1994/1236, lettre datée du 31 octobre 1994, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies, et S/1994/1253, lettre datée du 3 novembre 1994, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Pakistan auprès de l'Organisation des Nations Unies.

À l'issue de consultations entre les membres du Conseil de sécurité, j'ai été autorisée à faire, au nom du Conseil, la déclaration suivante :

«Le Conseil de sécurité se félicite de l'accord intervenu entre les parties, lors de la troisième série de pourparlers intertadjiks tenue à Islamabad du 20 au 31 octobre 1994, au sujet de la reconduction, jusqu'au

6 février 1995, de l'Accord de cessez-le-feu et de cessation temporaire des hostilités à la frontière tadjiko-afghane et à l'intérieur du pays pendant la durée des pourparlers, signé le 17 septembre 1994, ainsi que de la signature du Protocole de la Commission mixte chargée de l'application de l'Accord. Ces accords ont été réalisés grâce aux bons offices de l'Envoyé spécial du Secrétaire général et avec l'aide des représentants de la République islamique d'Iran, de la République islamique du Pakistan, de la Fédération de Russie et d'autres pays, ainsi que de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe et l'Organisation de la Conférence islamique, qui ont assisté aux pourparlers en qualité d'observateurs.

Le Conseil se félicite en outre du renouvellement de l'engagement des parties à résoudre le conflit uniquement par des moyens politiques et de leur décision de tenir la prochaine série de pourparlers à Moscou, au début de décembre 1994.

Le Conseil souligne qu'il importe que les parties s'acquittent intégralement et rapidement des obligations qu'elles ont contractées, notamment en ce qui concerne l'échange de prisonniers. Il souligne en particulier la nécessité d'observer rigoureusement le cessez-le-feu et la cessation des hostilités.

Le Conseil invite les parties à ne ménager aucun effort pour accomplir de nouveaux progrès notables au cours de la prochaine série de pourparlers intertadjiks. Il les engage à continuer de collaborer à cette fin avec l'Envoyé spécial du Secrétaire général.

Le Conseil réaffirme son soutien aux efforts déployés par le Secrétaire général et son Envoyé spécial pour faciliter le dialogue politique entre le Gouvernement tadjik et l'opposition tadjike en vue de réaliser la réconciliation nationale. Il se réjouit de la constitution par les parties d'une commission mixte chargée de surveiller l'application de l'Accord du 17 septembre et prie le Secrétaire général de présenter dans les meilleurs délais ses vues et recommandations au sujet du rôle que pourrait jouer l'Organisation des Nations Unies en aidant à l'application pratique des accords réalisés, y compris les incidences éventuelles concernant la Mission actuelle des Nations Unies au Tadjikistan.

Le Conseil engage la communauté internationale et, en particulier, les États de la région, à fournir un appui maximum pour consolider les progrès accomplis dans le sens de la réconciliation nationale au cours des pourparlers intertadjiks ainsi qu'à s'abstenir de toute action risquant de compliquer le processus de paix.»

Cette déclaration sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/PRST/1994/65.

Le Conseil a ainsi achevé le stade actuel de l'examen de la question inscrite à l'ordre du jour.

La séance est levée à 15 h 35.